

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue le lundi 14 août 2017 à 19 h 30 à la salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mme, France Laroche, mairesse, Mmes Josée Audet, Francine Fillion et Francine Drouin conseillères, MM. Danny Paré Dave Lachance et Rémi Gosselin conseillers formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche, mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017;
5. Adoption des comptes;
6. Élections municipales 2017 :
  - 6.1 Nomination du président d'élection
  - 6.2 Nomination du secrétaire d'élection
  - 6.3 Rémunérations associées selon les taux en vigueur du Directeur général des élections;
7. Embauche de l'inspecteur ou inspectrice en bâtiments et en environnement;
8. Processus de sélection au poste de secrétaire adjointe;
9. Borne sèche – Rang 8;
10. Patinoire;
11. Carte de crédit pour le directeur général;
12. Autorisation de formation au directeur général en comptabilité municipale par l'Association des directeurs municipaux du Québec;
13. Commissaire à l'assermentation;
14. Demande du Club de motoneige Beauce-Frontenac : autorisation de circuler sur l'emprise de la voie ferrée;
15. Centraide : demande d'appui financier;
16. Voirie;
17. Correspondance de la mairesse
  - 17.1 Course de tacots à Broughton Station : demande de commandite;
  - 17.2 Producteurs de lait Chaudière-Appalaches;
  - 17.3 Souper des bénévoles : demandes de commandite;
  - 17.4 Comité des élus;
18. Période de questions;
19. Affaires nouvelles;
20. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour. Adopté

- 103
- 2017-08-142
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 JUILLET 2017**
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière du 3 juillet 2017, au moins 48 heures avant la tenue de la présente;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 3 juillet 2017. Adopté
- 2017-08-143
- 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017**
- ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juillet 2017, au moins 48 heures avant la tenue de la présente;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 10 juillet 2017. Adopté
- 2017-08-144
- 5. ADOPTION DES COMPTES**
- ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit payer mensuellement l'ensemble des factures reçues;
- ATTENDU QUE** la municipalité dispose des argents nécessaires à l'acquittement des factures;
- ATTENDU QU'**un montant de **340 251,46 \$** est déboursé à même le fonds général;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'entériner le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2017 inclusivement, pour un montant de **340 251,46 \$**. Adopté
- 2017-08-145
- 6. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017**
- 6.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**
- ATTENDU QU'**une élection doit être tenue tous les quatre ans à tous les postes de membre du conseil d'une municipalité;
- ATTENDU QUE** la date du prochain scrutin est le 5 novembre 2017;
- ATTENDU QU'**un président d'élections doit être nommé par le conseil municipal afin de veiller au bon déroulement de l'élection, de nommer et de former le personnel électoral requis par le processus électoral;
- ATTENDU QUE** Le secrétaire-trésorier d'une municipalité est tenu d'agir comme président d'élection municipale ;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement de nommer M. Alain Paré, secrétaire-trésorier de la municipalité, président d'élection. Adopté
- 2017-08-146
- 6.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**
- ATTENDU QUE** le secrétaire d'élection assiste le président d'élection dans l'exercice de ses fonctions et, à cette fin, exerce les fonctions que le président lui délègue;

- 104 **ATTENDU QUE** le secrétaire d'élection remplace le président en cas d'empêchement d'agir de ce dernier;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'embaucher Mme Brigitte Guay, secrétaire adjointe de la municipalité, comme secrétaire d'élection. Adopté.
- 2017-08-147 **RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS DE L'ÉLECTION**  
**ATTENDU QUE** la rémunération du président et du secrétaire d'élection et celle du personnel électoral est déterminée par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu unanimement d'octroyer les rémunérations selon les taux en vigueur au moment de l'élection municipale 2017 tel que déterminé par ledit Règlement. Adopté.
- 2017-08-148 **7. EMBAUCHE DE L'INSPECTEUR OU INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT**  
**ATTENDU QUE** Mme Josée Poulin, quittera ses fonctions d'inspectrice en bâtiments et en environnement pour la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton le 23 août 2017;
- ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé au processus d'affichage du poste visant à embaucher un inspecteur ou une inspectrice en bâtiments et en environnement;
- ATTENDU QUE** l'affichage du poste prendra fin le 15 août 2017 à 16h30;
- ATTENDU QUE** les candidates et les candidats rencontrant les exigences seront reçus en entrevue par la mairesse et le directeur général;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu unanimement d'autoriser la mairesse et le directeur général de procéder à l'embauche de l'inspecteur ou de l'inspectrice en bâtiments et en environnement qui aura été retenu(e) lors des entrevues. Adopté
- 2017-08-149 **8. PROCESSUS DE SÉLECTION AU POSTE DE SECRÉTAIRE ADJOINTE**  
**ATTENDU QUE** Mme Brigitte Guay a informé la direction générale de son désir de mettre fin à son emploi à titre de secrétaire adjointe le 16 septembre 2017;
- ATTENDU QUE** Mme Brigitte Guay a accepté de demeurer en poste jusqu'au 16 septembre 2017 afin de permettre à la Municipalité de procéder à l'affichage du poste de secrétaire adjointe et à l'embauche d'une nouvelle ressource;
- ATTENDU QUE** le poste de secrétaire adjointe doit être comblé avant le départ de Mme Brigitte Guay;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu à l'unanimité d'amorcer le processus de recrutement menant à l'embauche d'une ou d'un secrétaire adjoint(e). Adopté

105

### **9. BORNE SÈCHE – RANG 8**

Sujet reporté à la prochaine réunion.

### **10. REMPLACEMENT DES BANDES DE PATINOIRE**

2017-08-150

**ATTENDU QUE** la Municipalité a du disposé des bandes de patinoire en bois en raison de leur âge;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite rendre disponible aux citoyens, une infrastructure sportive hivernale;

**ATTENDU QUE** les coûts et les avantages liés à l'achat de bandes en bois ou de bandes en aluminium ont été évalués;

**ATTENDU QUE** les bandes en aluminium recouvertes de polyéthylène offrent une grande résistance et une durabilité prolongée;

**ATTENDU QU'**en février 2017 la Municipalité avait obtenu une soumission relative à l'achat de bandes de patinoire en aluminium recouvertes de polyéthylène;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Dave Lachance et résolu à l'unanimité qu'une somme de 30 000\$ du surplus accumulé, soit affecté à l'achat de nouvelles bandes de patinoire en aluminium recouvertes de polyéthylène. Adopté

### **11. CARTE DE CRÉDIT À L'USAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

2017-08-151

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit procéder régulièrement à des achats ponctuels;

**ATTENDU QUE** certains achats effectués par internet ou directement chez certains fournisseurs nécessitent un paiement par carte de crédit;

**ATTENDU QUE** les dépenses par carte de crédit devront être approuvées par le conseil municipal;

**ATTENDU QUE** madame France Laroche, mairesse, et monsieur Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier sont nommés signataires des cartes de crédit émises pour la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Rémi Gosselin et résolu unanimement d'autoriser l'émission d'une carte de crédit à monsieur Alain Paré, directeur général de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton. Adopté

### **12. AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN COMPTABILITÉ MUNICIPALE OFFERTE PAR L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

2017-08-152

**ATTENDU QUE** lors de son embauche le directeur général s'est engagé, dans l'intérêt de la Municipalité, à suivre des cours de formation et de perfectionnement pertinents à sa fonction dispensés par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

**ATTENDU QUE** le directeur général souhaite parfaire ses connaissances dans le champ de la comptabilité municipale;

106

**ATTENDU QUE** le directeur général désire s'inscrire au cours de formation en comptabilité municipale offert en ligne par l'ADMQ;

**ATTENDU QUE** le directeur général est membre de l'ADMQ et qu'il bénéficie du tarif préférentiel d'inscription à ce cours en tant que membre (364 \$ tarif 2017);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Alain Paré à s'inscrire au frais de la Municipalité au cours *Comptabilité municipale: des résultats détaillés à la situation financière*. Adopté

### **13. COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION**

2017-08-153

**ATTENDU QUE** certaines situations exigent que des citoyennes ou des citoyens soient assermentés;

**ATTENDU QUE** le directeur général est régulièrement présent au bureau municipal et accessible aux citoyennes et aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Alain Paré à demander à la ministre de la Justice d'être nommé commissaire à l'assermentation et que les coûts inhérents à l'inscription soient assumés par la Municipalité. Adopté

### **14. CLUB DE MOTONEIGE BEAUCE-FRONTENAC : DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR L'EMPRISE DE LA VOIE FERRÉE**

2017-08-154

**ATTENDU QUE** le Club de motoneige Beauce-Frontenac a adressé à la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton une demande d'autorisation de circuler sur l'emprise ferroviaire désaffectée sise sur le territoire de la municipalité.

**ATTENDU QUE** la demande Club de motoneige Beauce-Frontenac vise un usage à des fins publiques ou récréotouristiques.

**ATTENDU QUE** l'analyse de la demande faite par la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton repose sur le règlement no 172 de la Municipalité régionale de comté des Appalaches qui s'intitule le Règlement de contrôle intérimaire relatif à la préservation de l'intégrité de l'emprise ferroviaire désaffectée et son utilisation à des fins ferroviaires, publiques et récréatives extensives de même qu'à l'identification des réseaux de sentiers de quad et de motoneige.

**ATTENDU QUE** le règlement no 172 de la Municipalité régionale de comté des Appalaches prévoit que quiconque désire utiliser l'emprise ferroviaire à des fins publiques ou récréotouristiques doit, au préalable, obtenir un permis ou autorisation de la part de la municipalité concernée.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu unanimement de répondre favorablement à la demande formulée par le Club de motoneige Beauce-Frontenac. Adopté

### **15. CENTRAIDE : DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

2017-08-155

**ATTENDU QUE** le groupe Centraide est actuellement en campagne de financement annuel;

107

**ATTENDU QUE** la municipalité désire soutenir ce groupe d'entraide pour leur travail soutenu dans la région;

**ATTENDU QUE** Centraide vient en aide annuellement à une personne sur cinq dans notre communauté;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unanimement d'allouer à Centraide un montant de 50\$ dans le cadre de la campagne de financement. Adopté

## **16. VOIRIE**

### **16.1 ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE ET DE PIERRE NETTE**

2017-08-156

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ses travaux de voirie la Municipalité désire épandre de l'abat-poussière devant les résidences rurales cet automne ;

**ATTENDU QUE** pour réaliser ces travaux la Municipalité a besoin de 4 tonnes d'abat-poussière au coût de 520 \$ la tonne, pour un coût total d'achat estimé à 2 200 \$;

**ATTENDU QUE** dans le cadre de ses travaux de voirie la Municipalité a besoin de 500 tonnes de pierre nette au coût de 12\$ la tonne, pour un coût total d'achat estimé de 6 000\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement d'autoriser un montant de 8 200 \$ pour l'achat d'abat-poussière et de pierre nette. Adopté

### **16.2 SEL DE DÉGLACAGE**

Le directeur des travaux publics transmettra au directeur général la quantité de sel de déglacage requis pour la saison d'hiver 2017-2018. Les fournisseurs seront invités à transmettre leur soumission.

### **16.3 PNEUS D'HIVER ET ROUES POUR LES CAMIONS**

Le directeur des travaux publics transmettra au directeur général les détails relatifs aux besoins en matière de pneus d'hiver et de roues pour les camions de la Municipalité.

## **17. CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE**

### **17.1 DEMANDE DE COMMANDITE : COURSE DE TACOTS À BROUGHTON STATION**

2017-08-157

**ATTENDU QUE** le comité Courses Tacots Broughton prépare la tenue de la troisième édition de la course de boîte à savon sur la rue de Broughton-Station le 9 septembre 2017;

**ATTENDU QUE** le comité organisateur demande à la Municipalité de supporter l'événement en commanditant le permis de vente de boissons alcooliques;

**EN CONSÉQUENCE**; il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement d'autoriser un budget de 90 \$ pour l'achat du permis de vente de boisson auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux du Québec. Adopté

2017-08-158

### **17.2 AUTORISATION DE DÉPENSES SOIRÉE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton souhaite offrir une soirée reconnaissance à l'ensemble des bénévoles de la municipalité;

**ATTENDU QUE** cette soirée reconnaissance se déroulera le 14 octobre 2017 à compter de 17 h 30 à la Salle paroissiale;

**ATTENDU QU'**un budget est requis pour l'organisation de cette soirée;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Josée Audet et résolu à l'unanimité d'autoriser un budget de 400 \$ pour l'organisation de la soirée reconnaissance. Adopté

### **17.3. DEMANDE D'APPUI DE LES PRODUCTEURS DE LAIT DE CHAUDIÈRE-APPALACHES-SUD VISANT L'EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DE TOUTE RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA**

Pour ce point, madame France Laroche se retire des discussions.

2017-08-159

**ATTENDU QUE** le président américain a indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et qu'il a accusé le secteur laitier canadien de causer du tort aux producteurs laitiers américains;

**ATTENDU QUE** le secteur laitier revêt une importance en tant que moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec;

**ATTENDU QUE** *Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud* demandent aux municipalités du Québec de faire savoir au gouvernement fédéral qu'il faut exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'ALÉNA;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Rémi Gosselin et résolu à l'unanimité d'appuyer *Les Producteurs de lait de Chaudière-Appalaches-Sud* en adoptant le modèle de résolution fourni et de l'acheminer au Cabinet du Premier Ministre du Canada. Adopté

### **17.4 COMITÉ DES ÉLUS**

Mme Francine Fillion informe l'assemblée que Mme Thérèse Fillion a été nommée membre du conseil d'administration de la Résidence Saint-Pierre.

Mme Francine Fillion informe que Mme Gaétane Bélanger remplacera Mme Élise Boulanger à titre de secrétaire de la Résidence Saint-Pierre.

Mme Francine Drouin informe l'assemblée au regard du calendrier des activités qui auront lieu dans le cadre de la Fête des couleurs et de la randonnée Quad.

Aucun autre élu n'a de commentaires à émettre.

### **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question posée par les citoyennes et citoyens présents.

109

**19. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun nouveau sujet.

**20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2017-08-160

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement que la présente séance soit levée à 20 h 14. Adopté

\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_

France Laroche, mairesse

\_\_\_\_(signé)\_\_\_\_\_

Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

